

## CANDIDATURE HORS ACADÉMIE DE RENNES

### FICHE DE SAISIE DES VŒUX PALIER 3EME

AFFECTATION EN : - première année de CAP  
- seconde professionnelle  
- seconde générale et technologique

#### Étiquette ou renseigner les éléments suivants

#### Établissement

Nom :  
Adresse :

Cachet de  
l'établissement

N° Etablissement

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et prénom de l'élève : .....

N° identifiant élève : ..... Sexe F  G

Date de naissance : ..... Bourse oui  non

Nom du représentant légal : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Tél. : .....

LV1 : ..... LV2 : .....

#### Classes

#### d'origines concernées :

3<sup>ème</sup> de collège .....

3<sup>ème</sup> ULIS collège .....

3<sup>ème</sup> de LP (prépa-pro) ..

3<sup>ème</sup> segpa .....

1<sup>ère</sup> année de CAP .....

MLDS palier 3<sup>e</sup>, *précisez*  
.....

Future adresse du nouveau domicile (avec justificatif) dans l'académie de Rennes : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Zone géographique, saisir : 

0	0	0	0	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---	---	---

**Rappel** : l'affectation post-3<sup>ème</sup> est soumise à la décision d'orientation prise par le chef d'établissement ou par la commission d'appel. Le chef d'établissement veille à la cohérence des vœux d'affectation saisis dans AFFELNET-lycée avec la décision d'orientation.

#### A transmettre :

- Une copie du document parvient à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du département du 1<sup>er</sup> vœu au plus tard le **6 juin 2019**.
- Une copie de la "fiche récapitulative élève" imprimée en fin de saisie sur AFFELNET.
- Les pièces justificatives du nouveau domicile.

#### Adresse des DSDEN

Côtes d'Armor : 8 bis rue des Champs de Pies - CS 22369 - 22023 St-Brieuc cedex 1  
Finistère : 1 boulevard du Finistère - CS 45033 - 29558 Quimper cedex 9  
Ille-et-Vilaine : 1 quai Dujardin - CS 73145 - 35031 Rennes cedex  
Morbihan : 13 avenue Saint-Symphorien - BP 506 - 56019 Vannes cedex

Les résultats de l'affectation pourront être consultés sur le site internet de l'académie de Rennes à l'adresse :  
**<http://www.ac-rennes.fr>** (rubrique orientation-formation) le **21 juin 2019 à partir de 18H00**

#### Informatiques & libertés

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit aux élèves et à leur représentant légal un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la DSDEN dont ils relèvent. Ce droit de rectification ne concerne pas les vœux d'affectation après la date de dépôt des dossiers.

Nom – Prénom :

- Pour les élèves de 3<sup>ème</sup>

### Moyennes des points calculées à partir des bilans périodiques de l'élève\*

disciplines	Français	Maths	H-Géo	LV1	LV2	EPS	Arts plastiques	Éducation musicale	SVT	Techno	Phys.-Chim.	Découverte Pro
Nbre de points												

"NN" non noté pour toute note manquante

\*1- Convertir les notes de chaque bilan périodique en points, selon la règle suivante :

Notes par discipline	Groupe de niveau	Nombre de points
0 ≤ Note < 5	⇒ Groupe 1 : objectifs non atteints	⇒ 3 points
5 ≤ Note < 10	⇒ Groupe 2 : objectifs partiellement atteints	⇒ 8 points
10 ≤ Note < 15	⇒ Groupe 3 : objectifs atteints	⇒ 13 points
15 ≤ Note ≤ 20	⇒ Groupe 4 : objectifs dépassés	⇒ 16 points

\* 2-Etablir la moyenne des points :

Exemple : En français, Trim1 = 8 de moyenne, Trim 2 = 8 de moyenne, Trim 3 = 11 de moyenne.  
Points à saisir dans Affelnet = (8 pts + 8 pts + 13 pts) = 29 / 3 = 9,66 points.

- Pour les élèves de la MLDS palier 3<sup>ème</sup> : saisie de points dans trois disciplines  
- Français, maths, technologie (conversion des notes en points selon la règle définie ci-dessus)
- Pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année de CAP(A) : saisie de notes  
- Notes de l'année en cours – ("NN" non noté pour toute note manquante)

### HUIT COMPOSANTES DU SOCLE COMMUN – Evaluation de fin de cycle 4 (élèves de 3<sup>ème</sup>)

	Maitrise insuffisante : 10 points	Maitrise fragile : 25 points	Maitrise satisfaisante : 40 points	Très bonne maitrise : 50 points
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit				
Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant une langue régionale				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps				
Les méthodes et outils pour apprendre				
La formation de la personne et du citoyen				
Les systèmes naturels et les systèmes techniques				
Les représentations du monde et l'activité humaine				

- Les évaluations des 8 composantes du socle commun concernent les élèves de 3<sup>ème</sup> (3<sup>ème</sup> SEGPA, 3<sup>ème</sup> ULIS, 3<sup>ème</sup> UPE2A, 3<sup>ème</sup> sport...)
- Pour les élèves de la MLDS palier 3<sup>ème</sup> : saisir au moins une composante
- Pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année de CAP, aucune évaluation n'est à saisir (attribution automatique de maitrise satisfaisante).

Nom Prénom :

## DEMANDE D'AFFECTATION

VŒUX DE L'ÉLÈVE (6 vœux maximum)				Avis du chef d'établiss. d'origine (2)	Avis de gestion (3)	
Ordre des vœux	2 <sup>nde</sup> générale et technologique ou 2 <sup>nde</sup> spécifique	2 <sup>nde</sup> professionnelle	1 <sup>ère</sup> année de CAP	Etablissement ou CFA (1) demandé	1 valeur pour chaque vœu	valeur (100, 1000, 9900) ou "pré-inscription"
	<i>Précisez l'enseignement optionnel uniquement si « Arts du cirque » ou « Création culture design »</i>	<i>Précisez Bac pro ou CAP et indiquez la spécialité professionnelle ou la famille de métiers de la 2<sup>nde</sup> pro</i>				
<b>1</b>	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui <input type="checkbox"/> - non <input type="checkbox"/>		
<b>2</b>	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui <input type="checkbox"/> - non <input type="checkbox"/>		
<b>3</b>	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui <input type="checkbox"/> - non <input type="checkbox"/>		
<b>4</b>	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui <input type="checkbox"/> - non <input type="checkbox"/>		
<b>5</b>	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui <input type="checkbox"/> - non <input type="checkbox"/>		
<b>6</b>	Code vœu :	Code vœu :		Internat : oui <input type="checkbox"/> - non <input type="checkbox"/>		

- (1)** Un vœu vers un CFA précis implique que les coordonnées des parents seront communiquées au CFA. Tout vœu d'apprentissage nécessite de contacter dès que possible le CFA pour débiter la recherche d'une entreprise.
- (2) Avis du chef d'établissement d'origine**
- 2000 pts = "A" : Très favorable. Les démarches aboutissent à une concordance entre demande et profil de l'élève.
  - 1500 pts = "B" : Favorable. Des démarches d'information
  - 1000 pts = "C" : Réservé. Peu ou pas de démarches.
- (3) Avis de gestion** : Il sera prononcé par les établissements d'accueil et saisi par la DSDEN du 1<sup>er</sup> vœu. 9900 pts : "profil permettant une bonne réussite". 1000 pts : "profil nécessitant un effort sérieux pour s'adapter". 100 pts : "peu de chance de réussir au regard de la spécificité de la formation".
- **CAP** Agent de sécurité, Coiffure, Horlogerie, Signalétique et décors graphiques
  - **Bac pro** Aéronautique, AMA : communication visuelle plurimédia, AMA : merchandising visuel, Esthétique cosmétique parfumerie, Métier de la sécurité.
  - 2<sup>nde</sup> ABIBAC, 2<sup>nde</sup> BACHIBAC, 2<sup>nde</sup> ESABAC, 2<sup>nde</sup> internationales anglais, américain ou espagnol, Enseignement optionnel "création culture design", "arts du cirque".
  - Il est saisi par l'établissement d'origine **pour les sections en pré-inscription** si démarche de l'élève (site internet [www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr) (rubriques orientation-formation/admission post 3è /pré-inscription))

*Date et signature  
du(des) représentant(s)  
légal(aux) de l'élève,*

**ATTENTION** : l'admission dans ces formations fait l'objet d'une procédure particulière avec un calendrier avancé.

Y a-t-il un dossier médical ? oui  non

*Si oui*, joindre l'avis du médecin, sous pli cacheté, qui sera ouvert par le médecin conseiller technique du directeur académique. Demander à la DSDEN le dossier d'examen des vœux vers le LP des élèves en situation de handicap.

### IMPORTANT

Les élèves admis devront confirmer leur inscription à l'établissement d'accueil dès réception de la notification et au plus tard le **4 juillet 2019**.

**Mentions légales :**

Le responsable de l'application AFFELNET-Lycée permettant le traitement des données nécessaires aux procédures d'affectation est le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. /La finalité de l'application AFFELNET-Lycée est de faciliter la gestion des demandes d'affectation des élèves en classes de 2<sup>nd</sup>e et 1<sup>ère</sup> (professionnelles, générales et technologiques) et en 1<sup>ère</sup> année de CAP ainsi que les décisions par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique./Les destinataires des données individuelles saisies et contenues dans l'application AFFELNET-lycée sont : les services gestionnaires de l'affectation de la DSDEN et du rectorat, l'établissement d'accueil dans lequel sera prononcée l'affectation, l'établissement d'origine, le CFA demandé et le CIO du secteur. Les personnes habilitées du ministère sont destinataires des données statistiques./Les droits dont disposent les personnes à l'égard de ces données (les droits d'opposition, d'accès, de rectification, de suppression) s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. /Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives intermédiaires pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.